

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 687

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : INTERPRÉTATION DRAMATIQUE

FINALITÉ	APPROFONDIE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du baccalauréat en Interprétation Dramatique qui souhaitent approfondir leur formation à la pratique artistique et à la recherche de l'interprétation dans le domaine des arts du spectacle. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir-être nécessaires à l'exercice d'une pleine autonomie dans le cadre d'un travail de recherche en art dont l'étudiant est, en pleine autonomie, le maître d'œuvre.

Il repose fortement sur les compétences spécifiques acquises dans le baccalauréat en Interprétation dramatique, tant sur le plan des techniques de jeu (corps, voix, interprétation), de la formation intellectuelle (analyse dramaturgique, histoire des arts du spectacle, sciences appliquées aux arts du spectacle,...) que sur une pratique artistique quotidienne du plateau.

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de l'étudiant dans les diverses disciplines du domaine des arts du spectacle vers un niveau professionnel.

Les cours généraux tendent à ouvrir l'esprit, à élargir le champ des références, à stimuler la curiosité et à étayer une démarche de recherche.

Les cours et séminaire techniques visent à développer l'autonomie dans l'usage et le développement des outils corporels, vocaux et intellectuels nécessaires à la pratique artistique professionnelle et aux recherches en arts du spectacle qui y sont liées.

Les cours et séminaires artistiques s'organisent sous la forme d'ateliers encadrés, collectifs ou individuels le plus souvent sur des périodes continues. Ils sont l'endroit d'acquisition d'une forte autonomie dans la construction d'une recherche ou d'un projet artistique singulier. Une attention particulière est portée au(x) sens du travail mené, à son impact esthétique, émotionnel, comme à ses dimensions sociales, politiques et éthiques.

En fin de cycle, ils conçoivent des projets collectifs ou individuels de recherches dans le domaine des arts du spectacle. Ils en assurent ensuite la mise en œuvre de manière autonome.

Cette formation prépare à l'accès à l'école doctorale « Art et science de l'art ». Le programme est coorganisé avec une faculté universitaire pour 30 crédits.

Au terme de sa formation, au travers d'évaluations devant un jury extérieur, l'étudiant démontre qu'il est à même de :

1. Développer, structurer et communiquer par écrit et oralement à des auditoires divers un point de vue artistique personnel étayé par une recherche documentée portant sur le champ de l'interprétation et des arts du spectacle.
2. Formuler des propositions artistiques personnelles et les mettre en œuvre au travers des outils et des techniques de l'interprétation
3. Réaliser une synthèse de ses acquis artistiques et techniques au service d'une création inédite portée par un artiste ou un collectif d'artistes qui atteste de sa capacité à s'intégrer dans des contextes professionnels inédits.
4. Partager avec des publics divers, au travers de sa pratique artistique, un regard conscient et singulier sur le monde
5. S'insérer dans des contextes sociaux et professionnels divers et y agir de manière responsable et autonome.
6. S'inscrire, en le portant comme interprète, dans un projet complexe, articulé sur ses acquis artistiques, techniques et intellectuels

ENJEUX SOCIÉTAUX - UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes, les amener à incarner et partager leur imaginaire, leurs spécificités culturelles.

Œuvrer à la qualité de la production culturelle et au développement des arts de la scène en FWB et contribuer à son rayonnement international. Par un travail de recherche, se mettre au service des publics pour éclairer leur compréhension du monde et de leurs contemporains. Participer à la construction de liens sociaux forts entre les différentes composantes sociétales.

PROFIL TYPE DES DIPLOMÉS ROLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS :

A l'issue de la formation, l'étudiant est à même d'utiliser en pleine autonomie et responsabilité, dans des contextes sociaux et professionnels variés, au service des projets de recherche en art qu'il initiera ou auxquels il prendra part les techniques corporelles, vocales et intellectuelles de l'interprète qu'il a acquises et son expérience de pratiques artistiques diverses des arts du spectacle, collectives et individuelles.

Il maîtrise des différents outils et principes de la recherche dans le domaine des arts du spectacle et de la rédaction scientifique, développement d'une démarche critique sur un sujet donné, formulation d'une problématique en vue de la rédaction des résultats d'une recherche artistique, identification des outils méthodologiques adéquats pour traiter une problématique.

Il s'est initié aux aspects légaux de base de son activité professionnelle (contrats, budgets, droits d'auteur, communication institutionnelle...).

Par sa capacité à partager et à faire advenir des émotions et du sens, il participe par son travail d'artiste chercheur à la construction et à l'expression des identités culturelles particulières et collectives de la société dans laquelle il vit, à la construction de son récit collectif présent, passé et futur. Il met en œuvre par son travail une démarche critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création et de la recherche artistiques les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe dans une perspective de recherche.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 687

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : INTERPRÉTATION DRAMATIQUE

FINALITÉ	DIDACTIQUE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du baccalauréat en Interprétation Dramatique qui souhaitent approfondir leur formation à la pratique artistique et acquérir les compétences de son enseignement dans le domaine des arts de la scène. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir-être nécessaires à l'exercice en pleine autonomie d'un travail d'interprète et de pédagogue dans les disciplines des arts du spectacle.

Il repose fortement sur les compétences spécifiques acquises dans le baccalauréat en Interprétation dramatique, tant sur le plan des techniques de jeu (corps, voix, interprétation), de la formation intellectuelle (analyse dramaturgique, histoire des arts du spectacle, sciences appliquées aux arts du spectacle,...) que sur une pratique artistique quotidienne du plateau.

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de l'étudiant dans les diverses disciplines du domaine des arts du spectacle vers un niveau professionnel.

Les cours généraux tendent à ouvrir l'esprit, à élargir le champs des références, à stimuler la curiosité et à étayer une démarche de recherche.

Les cours et séminaire techniques visent à développer l'autonomie dans l'usage et le développement des outils corporels, vocaux et intellectuels nécessaires à la pratique artistique professionnelle dans les disciplines des arts de la scène.

Les cours et séminaires artistiques s'organisent sous la forme d'ateliers encadrés, collectifs ou individuels le plus souvent sur des périodes continues. Ils sont l'endroit d'acquisition d'une singularité et d'une forte autonomie d'interprète au sein d'un projet artistique porté par un ou un collectif d'artistes. Une attention particulière est portée au(x) sens du travail mené, à son impact esthétique, émotionnel, comme à ses dimensions sociales, politiques et éthiques.

Ce programme intègre les 30 crédits de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

A ce titre, il se caractérise par l'acquisition des connaissances pédagogiques, sociologiques, psychologiques et culturelles nécessaires pour dispenser, dans l'enseignement secondaire supérieur, les matières artistiques liées à ces domaines.

Le programme comporte des cours généraux ,des séminaires d'analyse et des stages d'observation et d'enseignement en milieu scolaire .

Les étudiants prennent conscience de l'impact émotionnel, politique et éthique d'un spectacle théâtral.

En fin de cycle, ils conçoivent des projets dont ils assurent ensuite de manière autonome la mise en œuvre dans l'optique de l'enseignement des matières théâtrales.

Au terme de sa formation, au travers d'évaluations devant un jury extérieur, l'étudiant démontre qu'il est à même de :

1. Développer, structurer et communiquer par écrit et oralement à des auditoires divers un point de vue artistique personnel étayé par une recherche documentée portant sur le champ de l'interprétation et des arts du spectacle.
2. Formuler des propositions artistiques personnelles et les mettre en oeuvre au travers des outils et des techniques de l'interprétation
3. Réaliser une synthèse de ses acquis artistiques et techniques au service d'une création inédite portée par un artiste ou un collectif d'artistes qui atteste de sa capacité à s'intégrer dans des contextes professionnels inédits.
4. Partager avec des publics divers, au travers de sa pratique artistique, un regard conscient et singulier sur le monde
5. S'insérer dans des contextes sociaux et professionnels divers et y agir de manière responsable et autonome.
6. Situer son rôle d'enseignant au sein de l'institution scolaire, en référence aux textes légaux

7. Dialoguer et collaborer de manière constructive avec les partenaires éducatifs que sont les directeurs, superviseurs et maîtres de stage (en situation de stage), ainsi qu'avec les autres étudiants en formation (lors des séminaires)
8. Rechercher et utiliser les ressources susceptibles de l'aider à concevoir des situations d'apprentissage aux activités variées, à les gérer et les évaluer.
9. Transposer les savoirs disciplinaires en savoirs scolaires.
10. Concevoir des séquences d'enseignement qui prennent en compte les élèves concernés, les compétences à développer, et les programmes ; les intègre dans une planification.
11. Mobiliser les compétences communicationnelles et relationnelles indispensables à l'apprentissage et à la gestion du groupe-classe.
12. Adopter des attitudes et des comportements pédagogiques favorables à l'apprentissage et à la gestion du groupe-classe.
13. Adapter ses interventions et ses stratégies pédagogiques à la réalité de la situation d'enseignement / apprentissage.
14. Agir de manière éthique et responsable auprès des élèves qui lui sont confiés.
15. Évaluer l'apprentissage des élèves, et adapte son enseignement au résultat de l'évaluation.
16. Rechercher et exploiter les ressources susceptibles de l'amener à maîtriser de nouveaux savoirs disciplinaires ou interdisciplinaires à enseigner.
17. Rechercher et utiliser les ressources susceptibles de lui apporter des éléments de réponse à des difficultés rencontrées ou des questionnements.
18. Adopter une attitude réflexive sur son rôle d'enseignant, et ses pratiques d'enseignement.
19. Interroger ses représentations et ses conceptions initiales en vue de les faire évoluer.
20. Définir des objectifs personnels après avoir identifié ses forces et ses difficultés.

ENJEUX SOCIÉTAUX - UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes-enseignants, les amener à incarner et partager leur imaginaire, leurs spécificités culturelles.

Œuvrer à la qualité de la production culturelle et au développement des arts de la scène en FWB et contribuer à son rayonnement international. Se mettre au service des publics pour éclairer leur compréhension du monde et de leurs contemporains. Participer à la construction de liens sociaux forts entre les différentes composantes sociétales. Cultiver dans l'esprit des jeunes générations les promesses de la création théâtrale et éduquer leur regard critique sur le monde.

PROFIL TYPE DES DIPLOMÉS ROLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS :

À l'issue de la formation, l'étudiant est à même d'utiliser en pleine autonomie et responsabilité, dans des contextes sociaux et professionnels variés, au service des projets d'un ou d'un collectif d'artistes auxquels il prendra part, les techniques corporelles, vocales et intellectuelles de l'interprète qu'il a acquises et son expérience de pratiques artistiques diverses des arts de la scène.

Il maîtrise des différents outils et principes de l'interprétation dramatique, il développe une démarche critique sur un sujet donné. Il a démontré l'étendue et la singularité de son registre d'interprète et sa capacité à s'intégrer aux différents contextes professionnels qu'il rencontrerait au travers d'une activité professionnelle dans les disciplines des arts de la scène.

Il s'est initié aux aspects légaux de base de son activité professionnelle (contrats, budgets, droits d'auteur, communication institutionnelle...).

Par sa capacité à partager et à faire advenir des émotions et du sens, il participe par son travail d'interprète à la construction et à l'expression des identités culturelles particulières et collectives de la société dans laquelle il vit, à la construction de son récit collectif présent, passé et futur. Il met en œuvre par son travail une démarche critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tende vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
10. Intervenir en contexte scolaire en relation de partenariat avec différents acteurs
11. Concevoir, gérer et évaluer des situations d'enseignement / apprentissage authentiques et variées en portant un regard réflexif sur sa pratique et s'inscrivant dans une démarche de développement continu

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 687

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : INTERPRÉTATION DRAMATIQUE

FINALITÉ	SPECIALISEE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du baccalauréat en Interprétation Dramatique qui souhaitent se spécialiser dans la pratique artistique de l'interprétation et de la conception de projets dans une ou plusieurs des disciplines des arts du spectacle. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir être nécessaires à la participation en pleine autonomie à la mise en oeuvre, dans les disciplines des arts du spectacle, de projets personnels ou portés par un artiste ou un collectif d'artistes.

Il repose fortement sur les compétences spécifiques acquises dans le baccalauréat en Interprétation dramatique, tant sur le plan des techniques de jeu (corps, voix, interprétation), de la formation intellectuelle (analyse dramaturgique, histoire des arts du spectacle, sciences appliquées aux arts du spectacle,...) que sur une pratique artistique quotidienne du plateau.

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de l'étudiant dans les diverses disciplines du domaine des arts du spectacle vers un niveau professionnel.

Les cours généraux tendent à ouvrir l'esprit, à élargir le champs des références, à stimuler la curiosité et à étayer une démarche de recherche

Les cours et séminaire techniques visent à développer l'autonomie dans l'usage et le développement des outils corporels, vocaux et intellectuels nécessaires à la pratique artistique professionnelle et aux recherches en arts du spectacle qui y sont liées.

Les cours et séminaires artistiques s'organisent sous la forme d'ateliers encadrés, collectifs ou individuels le plus souvent sur des périodes continues. Ils sont l'endroit d'acquisition d'une forte autonomie dans la construction d'une recherche ou d'un projet artistique singulier. Une attention particulière est portée au(x) sens du travail mené, à son impact esthétique, émotionnel, comme à ses dimensions sociales, politiques et éthiques.

En fin de cycle, ils conçoivent des projets collectifs ou individuels de recherches dans le domaine des arts du spectacle. Ils en assurent ensuite la mise en oeuvre de manière autonome.

Au terme de sa formation, au travers d'évaluations devant un jury extérieur, l'étudiant démontre qu'il est à même de :

1. Développer, structurer et communiquer par écrit et oralement à des auditoires divers un point de vue artistique personnel étayé par une recherche documentée portant sur le champs de l'interprétation et des arts du spectacle.
2. Formuler des propositions artistiques personnelles et les mettre en oeuvre au travers des outils et des techniques de l'interprétation
3. Réaliser une synthèse de ses acquis artistiques et techniques au service d'une création inédite portée par un artiste ou un collectif d'artistes qui atteste de sa capacité à s'intégrer dans des contextes professionnels inédits.
4. Partager avec des publics divers, au travers de sa pratique artistique, un regard conscient et singulier sur le monde
5. S'insérer dans des contextes sociaux et professionnels divers et y agir de manière responsable et autonome.
6. S'inscrire, en le portant comme interprète, dans un projet complexe, articulé sur ses acquis artistiques, techniques et intellectuels

ENJEUX SOCIÉTAUX - UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes, les amener à incarner et partager leur imaginaire, leurs spécificités culturelles.

Œuvrer à la qualité de la production culturelle et au développement des arts de la scène en FWB et contribuer à son rayonnement international. Se mettre au service des publics pour éclairer leur compréhension du monde et de leurs contemporains. Participer à la construction de liens sociaux forts entre les différentes composantes sociétales.

PROFIL TYPE DES DIPLOMES ROLES ET RESPONSABILITES EXERCEES PAR LES DIPLOMES :

A l'issue de la formation, l'étudiant est à même d'utiliser en pleine autonomie et responsabilité, dans des contextes sociaux et professionnels variés, au service des projets d'un ou d'un collectif d'artistes auxquels il prendra part, les techniques corporelles, vocales et intellectuelles de l'interprète qu'il a acquises et son expérience de pratiques artistiques diverses des arts de la scène.

Il maîtrise des différents outils et principes de l'interprétation dramatique, il développe une démarche critique sur un sujet donné. Il a démontré l'étendue et la singularité de son registre d'interprète et sa capacité à s'intégrer aux différents contextes professionnels qu'il rencontrerait au travers d'une activité professionnelle dans les disciplines des arts du spectacle.

Il s'est initié aux aspects légaux de base de son activité professionnelle (contrats, budgets, droits d'auteur, communication institutionnelle...).

Par sa capacité à partager et à faire advenir des émotions et du sens, il participe par son activité à la construction et à l'expression des identités culturelles particulières et collectives de la société dans laquelle il vit, à la construction de son récit collectif présent, passé et futur. Il met en oeuvre par son travail une démarche critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.